



Implantation d'une clôture grillagée entre deux parcelles

Par **cathare09**, le **05/05/2008** à **16:59**

Bonjour, Je suis propriétaire dans une parcelle d'un lotissement neuf depuis 2 ans. J'ai un voisin avec qui j'ai eu des problèmes qui fait clôturer d'un grillage sur poteaux métalliques avec des embases en ciment

- Les poteaux se trouvent juste dans l'alignement des bornes des limite de propriété et donc la moitié des embases de ciment se trouvent sur ma propriété
- Quelle est la législation à ce sujet sachant qu'il a fait poser cette clôture sans rien me demander, et je n'ai pas participé financièrement
- Suis-je en droit de demander la démolition des parties qui empiètent sur mon terrain - merci

Par **Erwan**, le **05/05/2008** à **22:48**

Bjr,

Oui, vous êtes en droit de demander cette démolition.

Votre voisin aurait dû faire une semelle asymétrique dépassant seulement de son côté.

Procurez-vous déjà le règlement de lotissement, il y en a forcément un, à la Mairie ou à la conservation des hypothèques.